

Offre médico-sociale

# La Gironde met en place une cellule d'appui aux cas complexes en protection juridique

Publié le 19/06/24 -  
17h06



**La Gironde expérimente un service d'appui aux mandataires judiciaires qui doivent gérer, avec les personnes protégées, des problématiques de santé ou de logement dépassant le cadre de leurs compétences juridiques. Une première en France.**



En pénétrant au domicile des personnes protégées, le mandataire découvre parfois des situations qui dépassent ses compétences. (Morcillo/BSIP)

Le mandataire judiciaire est parfois le seul professionnel que rencontrent des personnes en situation de grande fragilité qui auraient besoin d'un soutien supplémentaire. Ni éducateur ni assistant social ni médecin ni psychologue, cet acteur est souvent démuni pour orienter la personne protégée sur des problématiques qui dépassent largement la protection juridique et la gestion financière alors que les services médico-sociaux et hospitaliers sont embolisés.

Cette difficulté, qui n'est pas propre à la Nouvelle-Aquitaine, a été clairement identifiée dans le schéma régional des mandataires judiciaires et délégués aux prestations familiales 2020-2024. En 2023, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la direction

départementale du travail et des solidarités de Gironde ont lancé un appel à candidatures pour expérimenter une cellule d'appui. Les cinq services mandataires départementaux qui avaient déjà une habitude de travail conjoint, sur la plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux notamment, y ont répondu ensemble.

## **Un service porté par les cinq associations tutélaires**

La convention de gestion de ce nouveau service, baptisé La Main des cinq, a été signée le 28 mai entre l'Apajh Gironde, l'Union départementale des associations familiales (Udaf) de Gironde, l'association laïque Le Prado, l'Association des œuvres girondines de protection de l'enfance et l'Association territoire et intégration Nouvelle-Aquitaine. Ancien responsable de la protection juridique à l'Unapei et directeur de services mandataires, Sébastien Breton est depuis mi-février directeur de La Main des cinq. Il a été séduit par ce projet aujourd'hui sans équivalent sur le territoire national.

S'il intervient sur tout le territoire de la Gironde, il peut s'appuyer sur une équipe constituée de sept salariés qui peuvent se déplacer sur les lieux de vie des personnes protégées : trois travailleurs sociaux, deux psychologues, une infirmière et une assistante. L'expérimentation étant menée pour une année, chaque association partenaire a recruté en direct les profils les plus facilement transférables dans ses établissements et services en cas de disparition de la cellule d'appui. L'Udaf est cheffe de file de l'expérimentation et la cellule est installée dans les locaux de l'Apajh Gironde à Cenon.

*"Les mandataires sont confrontés à des situations de plus en plus complexes où aux difficultés financières s'ajoutent souvent des problématiques de soins, d'addiction, de violence, de logement insalubre... Des situations qui demandent des compétences et un temps dont ils ne disposent pas. Les anciens réussissent à trouver des bribes de solution grâce à leur réseau mais il y a beaucoup de turn-over dans nos professions et les jeunes se retrouvent désarmés voire découragés",* explique à Hospimedia Sébastien Breton.

## **Accompagner les personnes dans leurs démarches**

*"Notre objectif n'est pas de nous substituer aux services médico-sociaux ou au droit commun mais bien d'accompagner les personnes protégées, sur la base du volontariat, le temps que leur situation soit stabilisée ou que d'autres puissent prendre le relais",* poursuit le directeur de La Main des cinq. Le service est mobilisable par les délégués — des cinq associations tutélaires fondatrices pour le moment mais à terme il pourrait être ouvert aux délégués d'établissements et aux mandataires individuels —, sur la base d'une grille de cotation qui permet d'évaluer la complexité de la situation.

Ouvert depuis moins de deux mois, le service accompagne déjà douze personnes. Il a été dimensionné pour en suivre soixante en file active.

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan, les problématiques les plus souvent rencontrées concernent la rupture de soins, les troubles psychiques et les addictions. *"Nous sommes un service tiers, sans mandat judiciaire, souligne Sébastien Breton. C'est aussi une force pour accompagner dans leurs démarches des personnes qui ont souvent eu l'impression de subir plutôt que de choisir."*

---

**Emmanuelle Deleplace**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

#### **Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur  
<http://www.hospimedia.fr>

#### **Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou  
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>